

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e voie

Epreuve : Cas Pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

LOGO

MARIANNE

Ministère de l'Intérieur

Préfecture de [xx]

Instruction des titres d'identité / CNI - Passports

Affaire suivie par : [nom] [prénom]

Tel : [xx]

Courriel [xx]

[Lieu] [Date]

Note à l'attention
de M. le Préfet

OBJET : Plan d'urgence du 04.05.2022 relatif à la délivrance des titres d'identité

REFERENCES : Guide des bonnes pratiques à l'attention des agents de mairie

ANNEXES : 1) - Tableau présentant les aides financières de l'Etat

2) - Cartographie des acteurs

14 millions - c'est le nombre de français qui déposeront une demande de titres en 2023. En 2022, avec "seulement" 9 millions de français concernés les délais de prise de rendez-vous pouvaient atteindre 100 jours dans certains communs. Cette situation trouve son origine dans la pandémie que nous venons de traverser. En effet, les restrictions de déplacements n'ont pas incitées les français à renouveler, leurs titres - le retard s'est donc reporté sur les années suivantes. À cela s'ajoute la traditionnelle hausse hivernale que nous connaissons, avec les départs en vacances et les examens. De plus, avec la fabrication de titres de plus en plus sécurisés, de moins en moins de miries sont équipées, ce qui réduit considérablement le nombre de points de demandes.

Par ailleurs, dans sa décision n° 2018-153 du 9 novembre 2018, le défenseur des droits a mis en garde le gouvernement en lui rappelant qu'un retard injustifié dans la délivrance d'un titre pourrait être considéré comme un manquement et conduire à un dédommagement.

Le gouvernement, et plus précisément le ministre de l'Intérieur, a décidé d'agir, avec la mise en place d'un plan d'urgence présenté en conseil des ministres le 04 mai 2022. Ce plan d'urgence qui a pour objectif de réduire les délais de délivrance de cartes nationales d'identité et de passeports sera présentée lors de la réunion du (CC) (CC) (CC) aux maires de notre département, principaux concernés.

Dans ce cadre, cette note vous présentera dans un premier temps les engagements pris par l'Etat à l'échelle nationale (I) puis les actions envisagées à l'échelle locale.

I. Engagements pris par l'Etat à l'échelle nationale.

L'Etat va agir en mettant à disposition des communes des moyens à disposition des communes ~~disposant~~ possédant des dispositifs de recueil (A) mais également pour celles qui ne s'en possèdent pas.

A) Communes possédant des dispositifs de recueil (DR)

1. Moyens financiers

Une enveloppe de 10 millions sera débloquée. Cette aide sera versée aux communes qui se doteront d'un DR supplémentaire et qui prendront davantage de rendez-vous.

Dans le même esprit, 20 millions d'euros supplémentaires seront votés dans le projet de loi de finance de 2023.

2. Moyens matériels

Les communes pourront se doter d'un DR fixe supplémentaire. Le ministre s'engage à ce que 400 DR supplémentaires soient installés dans un délai d'un mois.

Par ailleurs, afin de répondre à une demande toujours plus croissante les DR mobiles seront également mis à disposition.

3. Moyens humains

Depuis le début de l'année 2022, 360 agents supplémentaires ont été recrutés, ce qui représente une hausse de 30%.

De plus, les communes ont à leur disposition de nombreux contacts permettant de répondre à leurs interrogations :

- le CERT, pour tout ce qui concerne l'instruction et la réglementation
- la préfecture, notamment pour la mise en place d'un DR mobile
- Centre de contact citoyen, pour l'aspect matériel.

4. Moyens réglementaires

Afin de soulager les différentes parties prenantes, l'état a prolongé la durée de validité des pièces d'identité, notamment pour les examens et le permis de conduire.

Il est important de communiquer en ce sens.

Par ailleurs, l'acte de naissance, demandé aux mairies, n'est plus indispensable pour justifier sa nationalité. Un titre d'identité, même périmé, peut être accepté.

Enfin, la déterritorialisation permet de déposer sa demande ^{dans tous les communes}, peu importe son lieu de résidence.

5. Moyens organisationnels

Le ministre recommande d'étendre les plages horaires destinées à l'accueil du public et de réduire la durée des rendez-vous, ce qui est facilité par la pré-demande en ligne.

Les cas prioritaires, ont par ailleurs été clairement définis. Ils sont au nombre de trois :- les démarches qui requièrent une pièce d'identité en cours de validité

- un départ à l'étranger urgent et impérieux
- une personne ne possédant plus aucune pièce d'identité.

Pour les cas les plus urgents, la préfecture se chargera de délivrer un passeport non biométrique.

De plus, afin de gérer les prises de rendez-vous de manière efficace et efficiente en évitant les doublons, il faut envisager la mise en place de plateforme départementale.

Toutes les communes ne sont cependant pas équipées de dispositifs de recueil. Leurs actions restent déterminantes pour la bonne poursuite du processus.

B) Communes non équipées de dispositifs de recueil (DR).

1. Matériel.

Les communes ont toujours la possibilité d'un DR mobile. Ce dernier peut répondre à une demande ponctuelle et être mutualisé avec d'autres communes afin de satisfaire les usagers ~~les plus demandeurs~~ n'ayant pas toujours la possibilité de se déplacer dans la commune voisine.

Elles peuvent également se manifester pour la dotation ultérieure d'un DR fixe. Les communes disposeront alors des aides financières proposées.

2. Moyens financiers.

En installant un DR même à titre provisoire ou en créant un site temporaire d'accueil, les communes sont éligibles à certaines dotations (Annexe 1).

Les annonces faites à l'échelle nationale, doivent être appliquées à l'échelle locale afin d'obtenir des résultats concrets.

II. Les actions envisagées à l'échelle locale.

A) Création d'un site temporaire

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3e voie

Epreuve : Cas Pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les communes ont la possibilité de mettre en place, un centre temporaire d'accueil.

Attention, ce dernier ne sera en charge que du recueil des données, le retrait des titres ayant lieu exclusivement en mairie.

B) Recrutement de contractuel.

En cas de demandes croissantes, il est possible de faire appel à des contractuels.

Il faudra être vigilant, comme pour les titulaires leur carrière judiciaire doit être vierge et ils doivent être habilités par le Maire.

Une fiche réflexe est en cours de rédaction, en collaboration avec le service des ressources humaines, pour accompagner les mairies dans le recrutement et l'intégration des nouveaux recrutés.

B) Accueil des usagers et prise de rendez-vous

Il est important lors de la prise de rendez-vous d'insister sur l'importance de la pré-demande en ligne qui fait gagner du temps en mairie et permet de réduire la durée du rendez-vous comme préconisé par le Ministère.

Le recrutement d'un volontaire du service civique peut être envisagé pour accompagner les usagers qui se rendraient sur site et leur permettre de faire la pré-demande sur les postes à disposition.

Tels sont les éléments portés à votre connaissance. Vous trouverez ci-dessous le tableau synthétique des aides financières (annexe 1) proposées dans le cadre de l'installation des ^{DR} acteurs, ainsi qu'une cartographie des acteurs (annexe 2).



A series of horizontal lines for writing, consisting of 25 evenly spaced lines.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA :

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) :

Epreuve :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 1: Tableau recensant les aides financières attribuées aux mairies dotées de dispositif de recueil (montants pour un DR à multiplier par le nombre de DR)

DOTATION TITRES SECURISES

• Part forfaitaire	8 580 euros / an
• Part majoration x avoir enregistré 1875 demandes en N-1	35 50 euros / an
TOTAL 1 an IDR	12 130 €

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2022

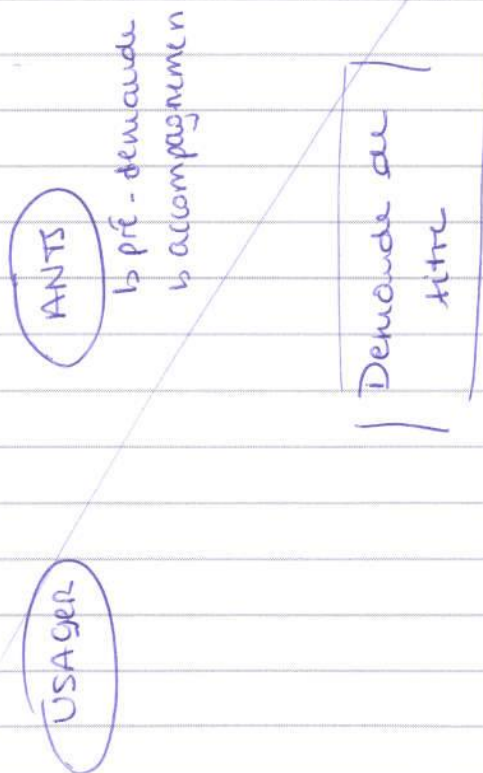
• Part forfaitaire 4 000 €
- DR installés entre
le 01/10/21 et 31/10/22
- création d'un site
prairie

• Part 2 500 €
- DR installés au
31/03/2023
→ augmentation utilisation
de 40 %
→ Taux d'utilisation > 90 %

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023 = 20 millions d'euros

9 / 12

Annexe 2: Cartographie des acteurs



Annexe 2 : Cartographie des acteurs

Parties prenantes dans la demande d'un titre

Usager	Fait la demande
ANTS	- Pré-demande - Accompagnement personnalisé des maires pour l'utilisation du DR
Mairies	- Recueil et enregistrement des demandes
Préfectures	- Instruction des demandes - Support pour accompagnement des communes - Contact DR mobile
Centre d'accueil temporaire	- Recueil des demandes
Imprimerie nationale	- Impression des titres
Ministère de l'Intérieur	
Ministère de la cohésion des territoires	Plan d'urgence
Association des maires de France	
DFIP	Versement des dotations
Direction de la modernisation et de l'administration territoriale	Recensement demandes DR supplémentaires

